

COMMUNE DE 69 330 MEYZIEU

Arrivée le :

29 AVR. 2013

DDPP du Rhône
Service de la Protection
de l'Environnement

ENQUETE PUBLIQUE E 12000355 / 69 MEYZIEU

DANS LE CADRE DE LA LEGISLATION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET A TITRE DE REGULARISATION, LA SOCIETE VITACUIRE SOLLICITE L'AUTORISATION DE POURSUIVRE SES ACTIVITES DE FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES D'ORIGINE VEGETALE ET D'EMPLOI D'AMMONIAC SUR LE SITE DE MEYZIEU SITUE 14 RUE JEAN JAURES.

lundi 18 mars – vendredi 19 avril 2013

PROCES VERBAL DU DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

vendredi 26 avril 2013

Par désignation du Tribunal Administratif de LYON en date du 10 janvier 2013, j'ai été désigné commissaire enquêteur titulaire et Monsieur LOUIS VIAL commissaire enquêteur suppléant pour la présente enquête publique vu la liste des personnalités susceptibles d'être désignées pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur au cours de l'année 2013.

Mardi 15 janvier, j'ai reçu la sus-dite désignation et le 16 j'ai porté au Tribunal Administratif l'attestation correspondante.

Téléphoniquement, jeudi 17 janvier, Madame LUCILE GIOVANNETTI de la Direction Départementale de la Protection des Populations et moi-même avons programmé cette enquête du lundi 4 mars au jeudi 4 avril.

Jeudi 7 février, Madame LUCILE GIOVANNETTI m'informe devoir reporter quelque peu ces dates puis me rappelle lundi 18 février : nous programmons alors l'enquête du lundi 18 mars au vendredi 19 avril inclus, soit trente trois jours consécutifs.

Lundi 25 février, je reçois l'avis de l'Autorité Environnementale ainsi que l'arrêté préfectoral qui fixe les modalités de cette enquête publique.

Le public a été informé de cette enquête par:

AFFICHAGE DE L'AVIS D'ENQUETE dans les mairies des communes situées à l'intérieur des trois kilomètres du rayon d'affichage fixé dans la nomenclature des installations classées, à savoir MEYZIEU, DECINES-CHARPIEU, GENAS, JONAGE et PUSIGNAN toutes situées dans le département du RHONE.

Lors de mes permanences en mairie de MEYZIEU, j'ai constaté que l'affichage du dit avis d'enquête était effectif sur le panneau d'affichage situé sur le mur extérieur de la mairie et également sur celui situé dans le hall de la mairie.

Cet affichage a eu lieu quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et, pour en attester, le maire doit envoyer un certificat d'affichage à la D.D.P.P.

En outre, l'avis d'enquête a été affiché sur les panneaux municipaux situés:

- rue HECTOR BERLIOZ / centre commercial PLANTEES
- route d'AZIEU / groupe scolaire R.CASSIN
- rue de MARSEILLE / parc jardins familiaux
- rue de la République / Sté SOLYVENT VENTEC
- rue JEAN JAURES / avenue LIONEL TERRAY
- rue G.APPOLINAIRE / rue P.CORNEILLE
- chemin de POMMIER / rue JOSEPH DESBOIS
- avenue de VERDUN / rue du gravier blanc
- 69 avenue de VERDUN.

AFFICHAGE DE L'AVIS D'ENQUETE par la société VITACUIRE sur la grille de son établissement.

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE sur le site INTERNET de la Préfecture .
Idem pour l'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact et l'étude des dangers.

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE quinze jours au moins avant son ouverture, dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département et rappelée dans les huit premiers jours de l'enquête, à savoir:

"LE PROGRES" des 27 février et 20 mars 2013

"LA TRIBUNE DE LYON" des 28 février-6 mars et des 21-27 mars 2013

Lundi 4 mars, j'ai téléphoné à Monsieur JEAN YVES KRIEF, Président de la société VITACUIRE, pour fixer la date de la visite du site.

Jeudi 14 mars, j'ai été reçu par Monsieur JEAN YVES KRIEF qui m'a présenté son entreprise après quoi Monsieur YVES GAGNE, directeur industriel, m'a expliqué en détail le process, m'a fait visiter le site, m'a alors rappelé les éléments explicités dans le dossier soumis à l'enquête publique et, en outre, a répondu aux diverses questions, que au fur et à mesure j'ai alors eu à lui poser.

Par la présente enquête, dans le cadre de la législation des I.C.P.E et à titre de régularisation, la société VITACUIRE sollicite l'autorisation de poursuivre ses activités de fabrication de produits alimentaires d'origine végétale et d'emploi d'ammoniac sur le site de MEYZIEU situé 14 rue JEAN JAURES à MEYZIEU, ville qui compte environ 30 000 habitants.

Cette entreprise a été créée en 1952 à LYON puis s'est implantée en 1972 dans la zone industrielle de MEYZIEU, à 1,5 kilomètre environ du centre ville, où une nouvelle usine a été construite en 1990.

VITACUIRE:

- emploi 130 personnes

15 au titre de sociétés extérieures

40 à 60 intérimaires

- produit en moyenne 28 tonnes / jour de quelques 210 références
- est située dans la zone industrielle de MEYZIEU sur les 54 000 m² de terrain de la parcelle 20, section BS, classée en zone UI 2 au Plan Local d'Urbanisme c'est-à-dire en zone à vocation artisanale et industrielle y compris I.C.P.E.

8 373 m² sont occupés par des bâtiments et des bureaux

- a 3 installations frigorifiques dont une qui fonctionne au R 22 (3 822 Kg) fluide frigorigène qui ne sera plus commercialisé en 2015 du fait de son effet de serre ou d'appauvrissement de la couche d'ozone: cette instal-

lation doit être remplacée par du R 404 ou R 407 (623 Kg) alors qu'une nouvelle installation indépendante fonctionnant à l'ammoniac (800 Kg) doit être mise en place

- a pour plus proche voisin, à une trentaine de mètres de la limite ouest de la propriété, une des habitations de la zone pavillonnaire "LA JACQUIERE" qui s'étend le long de la rue JEAN JAURES.

Le dossier, comportant l'étude d'impact, l'étude des dangers et l'avis de l'Autorité Environnementale, a été mis à la disposition du public du lundi 18 mars au vendredi 19 avril inclus aux heures habituelles d'ouverture au public des bureaux de la mairie de MEYZIEU.

Par ailleurs, dans le but d'informer, de recevoir des observations orales ou des demandes de renseignements, j'ai assuré les permanences suivantes en mairie de MEYZIEU :

- lundi 18 mars de 14h à 17h
- jeudi 28 mars de 14h à 17h
- vendredi 5 avril de 14h à 17h
- mardi 9 avril de 14h à 17h
- vendredi 19 avril de 14h à 17h.

Dans les mêmes conditions de lieu, de temps et d'horaires, un registre d'enquête publique, ouvert par Monsieur le Maire, a été tenu à la disposition du public afin que chacun puisse y enregistrer ses observations, qu'elles soient écrites ou reçues par courrier.

Vendredi 5 avril, Monsieur YVES GAGNE me remets les résultats des contrôles des nuisances sonores et des émergences effectués les 12 et 13 mars, résultats que j'ai joint au dossier soumis à l'enquête publique. A noter une nette amélioration mais subsiste un dépassement de 6,5 d B(A) au point N°2 en période nocturne, du fait des équipements frigorifiques.

Simultanément, Monsieur YVES GAGNE a envoyé un exemplaire des résultats de ces contrôles aux services de la Préfecture du RHONE.

Vendredi 19 avril, dernier jour de la présente enquête publique, à 17 heures - heure de fermeture au public des services de la mairie - j'ai clos et pris possession du registre d'enquête dont la mairie a fait une photocopie.

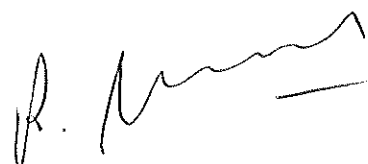
Au cours de cette enquête le site internet de la préfecture n'a reçu aucune observation.

Au cours de mes permanences, je n'ai reçu aucune observation orale ou demande de renseignements.

Quant au registre d'enquête, il n'a pas davantage reçu d'observation écrite ou d'observation reçue par courrier.

R.BERNARDEAU commissaire enquêteur

vendredi 26 avril 2013



Arrivée le :

29 AVR. 2013

DDPP du Rhône
Service de la Protection
de l'Environnement

COMMUNE DE 69 330 MEYZIEU

ENQUETE PUBLIQUE E 12000355 / 69 MEYZIEU

DANS LE CADRE DE LA LEGISLATION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET A TITRE DE REGULARISATION, LA SOCIETE VITACUIRE SOLLICITE L'AUTORISATION DE POURSUIVRE SES ACTIVITES DE FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES D'ORIGINE VEGETALE ET D'EMPLOI D'AMMONIAC SUR LE SITE DE MEYZIEU SITUE 14 RUE JEAN JAURES.

lundi 18 mars – vendredi 19 avril 2013

AVIS MOTIVE

vendredi 26 avril 2013

Le site VITACUIRE :

* est dans une zone de protection éloignée d'un captage d'eau de la commune de MEYZIEU

* n'est pas situé en zone exposée au risque d'inondation mais est en zone de vulnérabilité importante du fait qu'il est situé à 18 – 20 mètres au dessus de la nappe phréatique déjà polluée par les nitrates et les micropolluants chlorés

* utilise - après adoucissement - l'eau d'un forage de 23,65 m. Cette eau sert au refroidissement de 4 tours de réfrigération (50 m³/J). 60 à 70 % de cette eau est évaporée. Le reste est envoyé à la station interne de prétraitement. Le nombre de légionnelles est contrôlé inférieur à 250.

* est connecté à la distribution d'eau publique et en consomme 25 000 m³ par an pour les lavages des produits, des bureaux, des locaux...

* envoie ses eaux pluviales de toiture dans le milieu naturel

ses eaux de ruissellement via un séparateur d'hydrocarbures. A

noter que des vannes de sectionnement existent sur les réseaux en prévision des incendies

ses eaux industrielles et ses purges de concentration dans le réseau public d'eaux usées après prétraitement dans la station interne

ses eaux sanitaires et ses eaux vannes dans le réseau public

* est dans une zone de sismicité faible

de foudroiement moyen. 2 para tonnerres en place est peu concernée par les risques naturels et les mouvements de terrains

- *est en dehors de tout périmètre ZNIEFF
- *n'a pas d'impact sur la zone NATURA 2000 de MIRIBEL-JONAGE.
Toutefois une étude de biodiversité sur le site doit être prochainement réalisée
- *n'est pas concerné par le risque lié à la circulation extérieure du fait de l'éloignement du site de la RD
- *a pris les mesures nécessaires pour se mettre en conformité avec le SDAGE RHONE ALPES et le SAGE de l'est lyonnais pour que son impact sur la santé soit négligeable et les nuisances sonores réduites
- *est conforme aux niveaux réglementaires, de jour et de nuit, dans les zones à émergences réglementées mais un dépassement de 6,5 d B(A) a encore été relevé au point N°2 (en limite de propriété du site) en période nocturne lors du contrôle des niveaux sonores et des émergences effectué les 12 et 13 mars 2013 dont les résultats ont été envoyés en préfecture et joints au dossier soumis à l'enquête publique
- *ne produit pas de nuisances olfactives
- *n'est pas générateur de pollution de l'air
 - du lundi au vendredi 20 PL maximum par jour en période diurne
(2 700 sur la RD 147)
 - 5 camionnettes
 - 120 VL
 - vitesse limitée à 30 Km / h sur le site
 - chauffage au gaz naturel des bureaux et de l'eau chaude technique
- *trie ses déchets et les fait enlever par un collecteur agréé pour ce qui concerne les déchets industriels spéciaux et les déchets fermentescibles alors que les déchets bois, cartons et plastiques sont valorisés
- *n'utilise pas de produits chimiques dangereux
- *n'a pas d'impact sur le paysage
- *présente un certain risque incendie du fait des très nombreuses palettes bois et des cartons. Toutefois, les pompiers du RHONE sont en possession des positions des poteaux incendie extérieurs existants dans un rayon de 200 mètres autour de l'établissement, des emplacements des canalisations d'ammoniac et des exutoires de fumées.

96 extincteurs et 6 R.I.A sont en place.

Les effets d'un tel incendie seraient limités au site.

Par contre, un incendie dans un établissement voisin pourrait se propager sur VITACUIRE

*est protégé contre la malveillance : contrôle d'accès, vidéo surveillance, rondes...

*a prévu des mesures en cas de cessation d'activité

En résumé, VITACUIRE présente un petit risque incendie de même qu'un petit risque toxique pour lesquels des mesures ont été prises pour rendre acceptables les effets de l'incendie sur le voisinage immédiat de l'établissement (par exemple 10 000 euros HT d'investissement pour renforcer la résistance au feu de la façade sud du local stockage des emballages).

En global, la société VITACUIRE qui a un impact limité sur l'environnement et ne crée pas d'impacts nouveaux, prévoit néanmoins de dépenser 58 000 euros HT pour réduire cet impact. Rappelons que la présente enquête publique concerne la régularisation administrative de l'entreprise.

Au cours de l'enquête, je n'ai reçu aucune observation, le registre d'enquête et le site internet de la préfecture pas davantage.

Dans ces conditions, je donne un avis favorable à cette enquête publique Installation Classée pour la Protection de l'Environnement relative à la demande présentée par la société VITACUIRE en vue de poursuivre ses activités de fabrication de produits alimentaires d'origine végétale et d'emploi d'ammoniac située 14 rue JEAN JAURES à MEYZIEU.

R.BERNARDEAU commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Bernardeau', with a horizontal line underneath.

vendredi 26 avril 2013